

cette vie sans images, si l'imagination et les autres facultés qui aident l'intelligence viennent à être troublées, l'usage de l'intelligence diminue ou cesse complètement. Mais la cessation de l'usage de l'intelligence n'entraîne pas la cessation de la vie, parce que la perte de l'intelligence n'emporte pas avec elle la perte des facultés végétatives qui président à la vie de l'animal. En effet, si l'usage d'une faculté vient à être troublé ou anéanti, aucune autre faculté n'est anéantie ou troublée, que celles qui en dépendent dans leurs opérations. Or, les facultés végétatives, qui appartiennent à la vie de l'animal, peuvent très-bien exercer leurs opérations, sans que l'intelligence entre en exercice. Donc la cessation de l'usage de l'intelligence, n'entraîne pas nécessairement la cessation de la vie."

"L'imputabilité, dit M. Ortolan, indique la possibilité de mettre un fait sur le compte d'une personne, la responsabilité, l'obligation de la part de cette personne de répondre à la voix qui l'appelle pour régler ce compte. Les faits ne nous sont imputables que lorsque nous avons à en répondre ; et dire que nous avons à en répondre, c'est dire qu'ils doivent nous être imputés, de telle sorte qu'on peut se borner, pour plus de simplicité, à l'une ou à l'autre de ces deux expressions. Celle d'imputabilité est plus technique en droit pénal, tandis que celle de responsabilité s'emploie de préférence en droit civil. L'imputabilité, la responsabilité ont lieu, en réalité, pour les bonnes comme pour les mauvaises actions. En effet, le compte moral est ouvert, en abstraction, à tous nos actes ; mais le plus souvent, dans l'usage ces deux termes sont employés en mauvaise part. On ne règle guère ici-bas le compte des bonnes actions ; il est d'ailleurs permis, il peut être méritoire de les cacher et de ne pas répondre à la voix qui appelle — pour en offrir la récompense "—Ortolan, Dr. Pénal, ch. 1.

"Envisagé au point de vue psychologique, dit M. Legrand Du Saulle, l'homme est doué de sensibilité, d'intelligence et d'activité. De la sensibilité dérivent la sensation (douleur ou plaisir), le sentiment (crainte ou désir), et la passion qui consiste dans l'énergie ou l'exagération du sentiment. La sensibi-